



Travaux de ventilation

Nous devons faire des travaux dans votre immeuble et vos logements pour améliorer la ventilation dans votre habitation. Les ouvriers devront entrer dans votre logement pour réaliser des travaux.

Nous sommes très sensibles à la situation entourant la pandémie et nous continuons de prendre toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité.

Pendant les travaux :

Les ouvriers respecteront les consignes sanitaires en vigueur

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes.



Travaux prévus

- 1 Les hottes de cuisine seront remplacées dans les logements.
- 2 Les ventilateurs des salles de bain seront remplacés dans les logements.
- 3 Les conduits des hottes et les conduits de ventilation des salles de bain seront nettoyés.
- 4 Les grilles d'alimentation d'air dans les corridors seront remplacées.
- 5 Les conduits de ventilation dans les corridors seront nettoyés.
- 6 La génératrice sur le toit sera remplacée.
- 7 L'unité de ventilation sur le toit sera remplacée.



Calendrier

De la fin d'août
à janvier 2022



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Quantum Électrique

Travaux dans les logements Vers octobre 2021



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

1. Au moment de nettoyer les conduits et d'installer les hottes de cuisine, vous devrez :
 - dégager complètement le dessus de la cuisinière et les comptoirs de cuisine qui se trouvent à proximité;
 - dégager le comptoir de la salle de bain.
2. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale (coupures de courant).
3. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance**. Les rendez-vous seront fixés entre **8 h et 17 h**.
4. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
5. Si, pour une **raison majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre **agente de liaison**, le plus rapidement possible.

- Il y aura quelques coupures de courant. Un avis sera affiché à l'entrée de l'immeuble 48 h avant une coupure.
- Il est possible qu'il y ait du bruit et de la poussière.
- Des ouvriers seront présents :
 - dans les logements;
 - à l'intérieur et autour de l'immeuble.
- Vous n'aurez pas accès au stationnement les jours où l'entrepreneur utilisera la grue.

Les travaux visent à mettre aux normes la génératrice, qui est en fin de vie utile, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'air et à contrôler le taux d'humidité dans l'immeuble. L'objectif est d'empêcher la condensation et l'apparition de moisissures dans les logements. **Le système de ventilation fonctionnera dorénavant 24 h/24**. La qualité de l'air sera meilleure et votre confort sera amélioré.

Investissements 647 000 \$



inconvenients pendant les travaux

pourquoi des travaux

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

GENEVIÈVE TOUSIGNANT

Agente de liaison | 514 868-3265 | genevieve.tousignant@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec